

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 968^e séance tenue le mercredi 28 mai 2003,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon principal

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jacques Frémont; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux; M. Serge Montplaisir; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Laurent Descarries, M. Fernand A. Roberge; des étudiants, M. Ange Langlois, M. Pierre-Alain Benoît;

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, Mme Christine Colin, M. Michel D. Laurier, M. Claude Lamarche, M. Réjean Poirier; M. Joseph Hubert, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon, M. Patrick Vinay; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; la représentante du directeur de l'École Polytechnique, Mme Soumaya Yacout; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt, des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, Mme Denise Angers, M. Sang Nguyen, M. François Péronnet, M. Pierre Simonet; le chargé de cours, M. Michel Savage; un étudiant, M. François Vincent; les observateurs, M. Fernand Boucher, M. Germain Carreau.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études, soit MM. Pierre-Alain Benoît, Jonathan Harvey et Mathieu LeBlanc; elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents. Elle signale également la fin des mandats, au 31 mai prochain, de Mme Christine Colin en tant que doyenne de la Faculté des sciences infirmières, de M. Patrick Vinay, en tant que doyen de la Faculté de médecine, et de M. François Péronnet, en tant que directeur du Département de kinésiologie; elle remercie ces personnes pour leur contribution aux travaux de la Commission au cours de leur mandat.

CE-968-1

ORDRE DU JOUR

CE-968-1

Un ordre du jour modifié (ajout d'un projet, au point 9), est déposé en séance, et se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux :
 - Procès-verbal de la 966^e séance tenue le 18 mars 2003
 - Procès-verbal de la 967^e séance tenue le 2 avril 2003 (consultation écrite)
3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Information et questions
 - Calendrier des séances pour l'année 2003-2004
5. Rapport du Comité des nominations
 - Nominations et renouvellement de mandats à la Sous-commission du premier cycle
6. Faculté des sciences de l'éducation
 - Modification de sigle de cours conséquemment à la modification de l'appellation du Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
Faculté de médecine
Programme de Doctorat en médecine (M.D.)
 - Modification au programme de Doctorat en médecine (M.D.): implantation progressive d'un nouvel externat et projet pilote d'un stage intégré de soins ambulatoires et de spécialités diagnostiques

8. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 8.1 Faculté des arts et des sciences
Département de littératures et de langues modernes
 - Modification au programme de M.A. (études allemandes)
 - 8.2 Faculté des études supérieures
 - Modification au programme de Maîtrise en études internationales
 - 8.3 Faculté des études supérieures
 - Création de deux séminaires interdisciplinaires sur l'analyse longitudinale
9. Registrariat
 - Date limite pour le dépôt des demandes d'admission dans les programmes de 1^{er} cycle
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

CE-968-2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX CE-968-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 966^e séance tenue le 18 mars 2003, et le procès-verbal de la 967^e séance tenue le 2 avril 2003 par consultation écrite, tels que présentés.

CE-968-3 AFFAIRES DÉCOULANT CE-968-3

La liste des affaires découlant des procès-verbaux des 966^e et 967^e séances a été acheminée aux membres et versée au dossier séance.

CE-968-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-968-4

Calendrier des séances pour l'année 2003-2004
A/33/968^e/214

La Commission reçoit le document A/33/968^e/214, sur le calendrier des séances pour l'année 2003-2004.

Aucun autre sujet d'information n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-968-5 RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS CE-968-5

Sous-commission du premier cycle
- Nominations et renouvellement de mandats

A-33/968^e/213

Le secrétaire général présente le rapport du Comité des nominations de la Commission des études, déposé en séance, sur ses recommandations en vue de nominations et de renouvellement de mandats à la Sous-commission du premier cycle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations,

la Commission des études renouvelle les mandats de M. Roch Chouinard, professeur agrégé au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, et de M. André Ferron, professeur agrégé au Département de physiologie de la Faculté de médecine, comme membres de la Sous-commission du premier cycle pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2005, renouvelle le mandat de M. Normand Bélisle, secrétaire général de l'AGEEFEP, comme membre étudiant de la Sous-commission du premier cycle pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2004, et nomme M. Pierre-Alain Benoît, coordonnateur aux affaires académiques à la FAECUM, comme membre étudiant de la Sous-commission du premier cycle pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2004, conformément au document A-33/968^e/213.

CE-968-6

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Modification de sigles de cours

CE-968-6

A-33/968^e/211

Le secrétaire général présente l'état de question relatif à la modification de sigles de cours, découlant du changement de l'appellation du Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation pour celle de *Département d'administration et fondements de l'éducation*.

Attendu la décision du Conseil de l'Université, sur recommandation de l'Assemblée universitaire et du Comité de la planification, de modifier l'appellation du Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation pour celle de *Département d'administration et fondements de l'éducation* (CU-473-8.2, 4 novembre 2002),

Attendu la recommandation du Comité de la planification à la Commission des études de procéder à la modification afférente des sigles des cours concernés (CP-187-11, 17 octobre 2002),

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études modifie le sigle des cours ETA par celui de AFE au *Département d'administration et fondements de l'éducation* (selon l'appellation modifiée de ce Département) de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/968^e/211.

CE-968-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-968-7
Faculté de médecine
Programme de Doctorat en médecine (M.D.)
- Modification au programme : implantation progressive
d'un nouvel externat et projet pilote d'un stage intégré
de soins ambulatoires et de spécialités diagnostiques

A-33/968^e/212, 212.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor présente le projet mentionné et la recommandation afférente de la Sous-commission du premier cycle. La modification proposée au programme de Doctorat en médecine (M.D.) se situe en regard des changements observés dans les pratiques actuelles de la médecine, plus particulièrement ceux découlant du virage ambulatoire. Le projet s'appuie sur les recommandations du Rapport du Comité de révision de l'externat, de la Faculté de médecine (versé au dossier séance), et veut répondre aux critères d'agrément du Liaison Committee on Medical Education—LCME, dont la visite à la Faculté est prévue en 2005.

L'implantation progressive du nouvel externat comporte également l'établissement d'un projet pilote d'un stage intégré de soins ambulatoires et de spécialités diagnostiques, ainsi que la création de nouveaux stages (en médecine d'urgence et en soins ambulatoires) et la création d'un cours de pharmacothérapie. Les objectifs et la structure du programme modifié veulent corriger certains éléments identifiés par le Comité de révision, dont le déséquilibre observé dans la charge de travail et la supervision de l'externat entre les deux années de l'externat (p. 1 du document de présentation), indiquant le déroulement de l'externat de manière continue sur 80 semaines, et le déroulement concomitant de stages dans certaines spécialités. La structuration de stages obligatoires a été définie de manière à assurer une exposition accrue aux activités cliniques (dont la médecine de première ligne et la pratique ambulatoire), et de manière à permettre l'acquisition et la pratique de compétences transversales à l'intérieur des stages obligatoires.

À la suite d'une question, Mme Rinfret-Raynor précise que les demandes de ressources et d'équipements additionnels devront être étudiées par le Comité de la planification. Elle précise que, par ailleurs, le gouvernement du Québec a autorisé des investissements dans les facultés de médecine et de sciences infirmières pour des coûts liés à des modifications de programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en médecine (M.D.), par l'implantation progressive d'un nouvel externat et d'un projet pilote d'un stage intégré de soins ambulatoires et de spécialités diagnostiques, à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/968^e/212.

CE-968-8 RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-968-8

M. Fernand A. Roberge présente les projets inscrits aux points 8.1 à 8.3.

CE-968-8.1 Faculté des arts et des sciences CE—968-8.1
Département de littératures et de langues modernes
- Modification au programme de M.A. (études allemandes)

A-33/968^e/215

La modification du programme de M.A. (études allemandes) en propose la restructuration selon trois orientations. À cette étape, le projet propose la création de deux orientations, soit l'orientation Littérature et médias allemands et l'orientation Civilisation des pays germanophones. La

structure des orientations est précisée dans la fiche signalétique du document de présentation. Le répertoire de cours est modifié en conséquence, par l'abolition de 18 cours et par la création de 16 cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de M.A. (études allemandes), par la création des orientations *Littérature et médias allemands* et *Civilisation des pays germanophones*, au Département de littératures et de langues modernes de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/968^o/215.

CE-968-8.2 Faculté des études supérieures CE-968-8.2
- Modification au programme de Maîtrise en études internationales

A-33/968^o/216

Le document de présentation acheminé aux membres présentait le programme selon trois modalités; la modalité avec travail dirigé ne sera toutefois pas appliquée à cette étape. Un document modifié en conséquence sera transmis au Secrétariat général et versé au dossier.

La modification au programme de Maîtrise en études internationales a été fondée sur les recommandations du Comité de gestion du programme, et veut assurer un cheminement facilité dans le programme. La structure du programme est modifiée en conséquence, indiquant entre autres l'allègement de la scolarité préalable, passant de 24 à 15 crédits, et précisant des modalités de cheminement dans le programme (modalité avec mémoire et modalité avec stage); le tableau de la structure du programme modifié est présenté aux pages 6 à 9 du document de présentation. Le répertoire de cours est également modifié, proposant la création de nouveaux cours (dont un cours de droit sur les aspects juridiques des relations internationales), et indiquant un resserrement de la banque de cours en regard du contenu international spécifique des cours retenus.

À la suite de questions de M. Jacques Frémont, et après discussion, la Commission convient de l'approbation du projet présenté sous réserve de vérifications en regard de la détermination du sigle du cours *Aspects juridiques des relations internationales* (INT 6050, bloc 1 du Tronc commun).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en études internationales, à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/968^o/216 modifié, sous réserve de la vérification, par la Faculté des études supérieures et la Faculté de droit, de la détermination du sigle du cours *Aspects juridiques des relations internationales*, et de la transmission d'un avis à la Commission des études sur la décision qui en découlera.

CE-968-8.3 Faculté des études supérieures CE-968-8.3
- Création de deux séminaires interdisciplinaires
 sur l'analyse longitudinale

A-33/968^o/217

La création de deux séminaires interdisciplinaires en analyse longitudinale relève de la Faculté des études supérieures, en collaboration avec le Centre inter universitaire québécois de statistiques sociales—CIQSS, le Centre interuniversitaire d'études démographiques—CIED, et le Centre d'études

ethniques des universités montréalaises—CEETUUM. Le document de présentation précise la description des séminaires créés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création des séminaires PLU 6044C-Analyse longitudinale 3 (1 crédit), et PLU 6050—Panels et évaluation des politiques (1 crédit), à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/968^e/217.

CE-968-9

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES D'ADMISSION
DANS LES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

CE-968-9

A-33/968^e/218

Le document mentionné a été acheminé aux membres par télécopieur.

Se référant au document de présentation, Mme Maryse Rinfret-Raynor explique l'état de question relatif à la proposition de la modification de la date limite pour le dépôt des demandes d'admission dans les programmes de premier cycle, laquelle serait devancée au 15 janvier pour l'ensemble des candidats, à l'exception des candidats provenant des collèges et cégeps, pour lesquels la date du 1^{er} mars serait maintenue. La modalité proposée ne s'appliquerait pas pour les programmes offerts ou gérés par la Faculté de l'éducation permanente. Mme Rinfret-Raynor précise les éléments d'information pertinents, relativement à l'origine de la demande, et aux conséquences de l'application de la modalité proposée en regard de l'établissement d'une date unique pour le dépôt des demandes d'admission pour tous les programmes, de la catégorisation des étudiants, et du principe d'évaluation, entre autres par l'accélération du travail clérical des demandes d'admission. Par la suite, elle donne lecture de la recommandation présentée, et en explique certaines composantes et modalités. Le contexte de la modification proposée a été présenté à la Sous-commission du premier cycle, qui a donné un accord de principe, sous réserve de la tenue d'une consultation auprès des doyens, laquelle a été effectuée.

À la suite d'une question de Mme Louise Dagenais, sur la proportion de demandes concernées par cette mesure, Mme Rinfret-Raynor précise que sur un total de 26 000 candidats et un total de choix de 49 000, 11 500 choix sont effectués par des candidats universitaires, dont environ 3 400 candidats présentent un dossier comportant au moins 60 crédits universitaires complétés.

M. Jacques Frémont s'informe de l'application de mesures semblables par d'autres universités et signale l'importance d'assurer un processus souple, afin de ne pas pénaliser des candidats qui par ailleurs présenteraient un dossier académique de qualité. Mme Rinfret-Raynor explique qu'un consensus a cours en regard de la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission des candidats finissants des cégeps et collèges, fixée au 1^{er} mars. Pour les candidats universitaires, cette date varie selon les universités et même selon les facultés d'une même université. La proposition de modification est présentée aujourd'hui à la Commission, afin de permettre un délai suffisant pour la diffusion de l'information pertinente auprès des cégeps et collèges et des étudiants (entre autres par le guichet étudiant), et pour l'application des ajustements nécessaires s'il s'avérait que des situations problématiques découlent de cette modification. Sur l'application de la mesure proposée, Mme Rinfret-Raynor convient de l'importance de prévoir un processus souple. Elle rappelle que le fait de devancer la date limite du dépôt d'une demande d'admission des candidats universitaires permettra de procéder plus rapidement à l'analyse des demandes et d'intervenir plus tôt pour compléter les dossiers (pièces justificatives manquantes, etc.).

En réponse à une question de M. Luc Giroux, sur la possibilité que les étudiants des cégeps et collèges interprètent cette mesure comme voulant favoriser les candidats universitaires, Mme Rinfret-Raynor constate que l'on devra tenir compte de cette préoccupation, et la prévenir par la diffusion d'un message clair quant à un accueil équilibré des candidats collégiaux et des candidats universitaires.

M. Pierre-Alain Benoît signale que les représentants étudiants s'inquiètent de ce que la mesure proposée pourrait s'avérer nuisible à la poursuite des études dans le cas des étudiants ayant commencé un programme universitaire, par exemple en regard du processus de changement de programme, ou en regard de la persévérance dans le programme commencé. Ce problème pourrait se poser de manière plus marquée dans le cas des étudiants qui auraient commencé leur programme au trimestre d'hiver. Mme Rinfret-Raynor mentionne que les processus d'admission ou de modification de programme sont généralement appliqués avec la souplesse nécessaire dans le cas des programmes non contingentés. Par ailleurs, la modalité proposée ne devrait pas accentuer les difficultés mentionnées, ni poser des contraintes additionnelles, considérant que les étudiants ayant complété leurs études collégiales ou ayant commencé des études universitaires ont déjà entamé leur réflexion quant à leur cheminement d'études. Dans le cas des étudiants ayant commencé un programme universitaire au trimestre d'hiver, le processus prévu pour les candidats provenant des cégeps et collèges s'appliquera.

M. Serge Montplaisir se dit favorable à la modification proposée, en ce qu'elle permettra d'améliorer un processus actuellement lourd. Il suggère par ailleurs que, considérant les inquiétudes et les préoccupations présentées, la modalité pourrait être approuvée par la Commission en prévoyant sa réévaluation au terme d'un délai donné. Dans cet ordre d'idées, M. Michel Lespérance signale qu'un rapport d'étape pourrait également être présenté à la Commission au terme de la première d'application. La Commission convient de ces suggestions, et fixe l'évaluation des mesures appliquées au terme d'une période de deux ans. L'approbation de la Commission tiendra également compte des souhaits présentés quant à une application souple et conséquente du processus en regard des dossiers académiques des candidats.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification de la date limite pour le dépôt des demandes d'admission dans les programmes de premier cycle, selon les modalités prévues dans la recommandation consignée au document A-33/968^e/218, et indiquant :

Qu'à compter de l'admission de l'automne 2004, les dates limites pour le dépôt des demandes d'admission aux programmes de premier cycle, excluant les programmes offerts par la Faculté de l'éducation permanente ou gérés par cette dernière, soient fixées

- au 1^{er} mars pour les finissants des cégeps et collèges du Québec;
- au 15 janvier pour tous les autres candidats.

Que l'évaluation des dossiers des candidats porte

- sur les résultats disponibles au 15 janvier pour les candidats ayant complété des crédits universitaires (trimestre d'hiver de l'année précédente) à la condition que les résultats portent sur un minimum de 60 crédits complétés dans une université québécoise,
- sur les résultats disponibles au 1^{er} mars (trimestre d'automne de l'année précédente) pour les finissants des cégeps et collèges;
- sur les résultats disponibles au 1^{er} mars (trimestre d'automne de l'année précédente) pour les candidats ayant complété moins de 60 crédits universitaires;
- sur les résultats disponibles au 1^{er} mars pour tous les autres candidats (canadiens hors Québec, candidats étrangers).

En regard des préoccupations formulées quant aux conséquences de l'application des mesures proposées, la Commission des études demande au registraire de lui présenter un rapport d'étape au terme de la première année de leur application, et d'effectuer une évaluation des mesures appliquées au terme d'une période de deux ans.

CE-968-10

AFFAIRES DIVERSES

CE-968-10

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-968-11

PROCHAINE SÉANCE

CE-968-11

La séance prévue au calendrier le mardi 10 juin est annulée. La prochaine séance aura lieu le 21 octobre 2003, à 14 heures.

CE-968-12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-968-12

La séance est levée à 15 heures 15.

Adopté le 21 octobre 2003 – Délibération CE-969-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance